

**8- DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SECTION DE MARDYCK DU CENTRE D'ACTION SOCIALE**

Le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000 prévoit que la section du Centre d'Action Sociale des communes associées est gérée par un Comité comprenant deux membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. parmi les délégués du Conseil Municipal

Il est donc nécessaire de désigner les représentants du C.C.A.S. qui siégeront au Comité de la section du Centre Communal d'Action Sociale de Mardyck.

Les candidatures de Monsieur Alain SIMON et de Madame Élisabeth LONGUET sont exprimées.

Le vote a donné les résultats suivants .

**Monsieur Alain SIMON**

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

**Madame Élisabeth LONGUET**

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

A l'unanimité des voix, Monsieur Alain SIMON et Madame Élisabeth LONGUET, représentants du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque, siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de MARDYCK

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire-Président,



Patrice VERGRIETE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

### ► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

### ► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221004-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 4 octobre 2022**

**8- DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SECTION DE MARDYCK DU CENTRE D'ACTION SOCIALE**

Le décret n° 2000.6 du 4 Janvier 2000 prévoit que la section du Centre d'Action Sociale des communes associées est gérée par un Comité comprenant deux membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. parmi les délégués du Conseil Municipal.

Il est donc nécessaire de désigner les représentants du C.C.A.S. qui siégeront au Comité de la section du Centre Communal d'Action Sociale de Mardyck.

Les candidatures de Monsieur Alain SIMON et de Madame Élisabeth LONGUET sont exprimées.

Le vote a donné les résultats suivants :

**Monsieur Alain SIMON**

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

**Madame Élisabeth LONGUET**

- Nombre de votants : 12
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de bulletins : 13
- Suffrages exprimés en faveur du candidat : 13

A l'unanimité des voix, Monsieur Alain SIMON et Madame Élisabeth LONGUET, représentants du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque, siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de MARDYCK

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire-Président,**

**Patrice VERGRIETE**